

LA COOPÉRATIVE FINANCE DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, SANS PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARENTS

Les charges éducatives sont la raison même de l'existence d'une Coopérative.

C'est pour cette raison que la colonne « 6181 – Charges des activités éducatives », représente le plus souvent la plus grosse somme du bilan.

COLONNES DE GAUCHE

N° PJ	DATE	LIBELLÉ	N° CHÈQUE	CODE VENTIL	BANQUE	
					ENTRÉES	SORTIES
...
40	20/01/20..	Livres BCD - FNAC	260859	6181...		100,00
...
45	21/02/20..	Tissus et rubans - DUFIL	260860	6181...		40,00
...
47	21/03/20..	Visite Château	260861	6181...		90,00
...

COLONNES DE DROITE

Charges

6181 ACTIVITÉS ÉDUCATIVES
...
100,00
...
40,00
...
90,00
...

Ces charges non financées par les parents sont souvent la justification de :

- Les subventions versées (Mairie, financement de projets...),
- De réinvestissements des bénéfices réalisés (photos, kermesse, journaux...).

N'inscrivez pas en « 6181 – Charges des activités éducatives » les dépenses de gros matériels, de logiciels. Ceux-ci doivent être inscrits en « 6800 – Achats de biens durables » et être inscrits au registre d'inventaire.